

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INDOSUEZ OBJECTIF TERRE PART G (Capitalisation) FR0013443405

Ce FCP est géré par CA Indosuez Gestion

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification AMF du Fonds est : Actions internationales.

Le Fonds a pour objectif de surperformer les marchés des actions internationales représentés par l'indice MSCI World (dividendes réinvestis et libellé en euros) en investissant dans des sociétés répondant aux enjeux environnementaux et climatiques, au travers de deux axes majeurs, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des ressources naturelles et respectant les critères de l'investissement socialement responsable (ISR). A ce titre, le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental tel que défini par l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR », complété par le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ».

La Société de Gestion attire néanmoins l'attention des investisseurs qu'à la date de dernière mise à jour du document d'information clés pour l'investisseur, le Fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'approche extra-financière intégrée au processus de gestion du Fonds repose sur la combinaison de plusieurs approches :

- Normative et sectorielle: exclusion des sociétés exposées aux énergies fossiles, à l'exception des sociétés liées au gaz naturel dans certaines régions, ainsi que les sociétés sujettes à des controverses environnementales sévères. Les sociétés exposées au nucléaire ne font pas l'objet d'une exclusion.

- Thématique climatique et environnementale : le Fonds sera composé de sociétés ayant une exposition significative aux thématiques de la lutte contre le réchauffement climatique d'une part (mobilité alternative ; énergies à faible intensité carbone et efficacité énergétique des bâtiments, des infrastructures ou des procédés) ou de la préservation des ressources naturelles d'autre part (circularité des déchets et des ressources ; gestion de l'eau et gestion responsable des écosystèmes).

Les sociétés retenues réaliseront a minima 20% de leur activité (chiffre d'affaires, EBITDA, génération d'énergie ou investissements selon les secteurs) dans l'un des sous-thèmes.

- Best-in-class : analyse extra-financière de chaque société selon les critères ESG (environnement, social et gouvernance) permettant de définir le gisement des valeurs éligibles pour la construction du portefeuille en utilisant de la recherche et des notes ESG des émetteurs qui composent l'univers défini, fournies par des prestataires reconnus du marché.

Les notations reçues sont transformées par application de la propre grille de notation de la Société de Gestion selon une échelle allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note).

Ainsi, le Fonds respecte les règles suivantes :

- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG de l'indicateur de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées ;

- Taux minimal de notation ESG : 90% du portefeuille, à l'exclusion des dépôts, liquidités, et emprunts d'espèces.

L'exposition du Fonds aux marchés actions de toutes zones géographiques sera comprise entre 80% et 110% de l'actif net via une sélection d'instruments financiers détenus en direct et d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger. Le Fonds pourra investir en direct sur le marché des actions jusqu'à 100% de l'actif net.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements de droit étranger de toutes classes d'actifs.

Le Fonds n'investira pas son actif, en direct, en titres de créance négociables ou autres instruments du marché monétaire.

Le Fonds peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 20% de l'actif net aux marchés des pays émergents.

Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers à terme, à des fins d'exposition et/ou de couverture.

L'engagement global du portefeuille, y compris l'engagement induit par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 200%.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures 30 auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée en J+1.

Les règlements sont effectués à J+2 (jours ouvrés).

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Affectation des sommes distribuables :

Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement l'exposition aux marchés actions.

L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Impact des techniques de gestion telles que la gestion des dérivés : Il s'agit du risque d'amplification des pertes dû au fait de recourir à des instruments financiers à terme tels que les contrats futurs et/ou instruments dérivés.

Risque de liquidité : ce risque correspond au fait de ne pas pouvoir vendre un actif au prix anticipé ou dans les délais souhaités, en raison de l'étroitesse structurelle ou conjoncturelle du marché. Ce risque se matérialise ainsi par une diminution du prix de cession des actifs concernés et/ou un délai dans l'ajustement ou la liquidation du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,40%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non Significatif*
20% TTC l'an de la surperformance du FCP par rapport à la performance de son indice de référence. Compte tenu de la méthode de calcul mise en oeuvre, des commissions de surperformance pourront être prélevées, le cas échéant, y compris en cas de performance absolue négative du Fonds.	
*Les commissions de surperformance prélevées ne sont pas suffisamment significatives au regard de l'encours de la part pour pouvoir être affichées sous la forme d'un pourcentage de l'actif net. Pour connaître ce montant, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.	

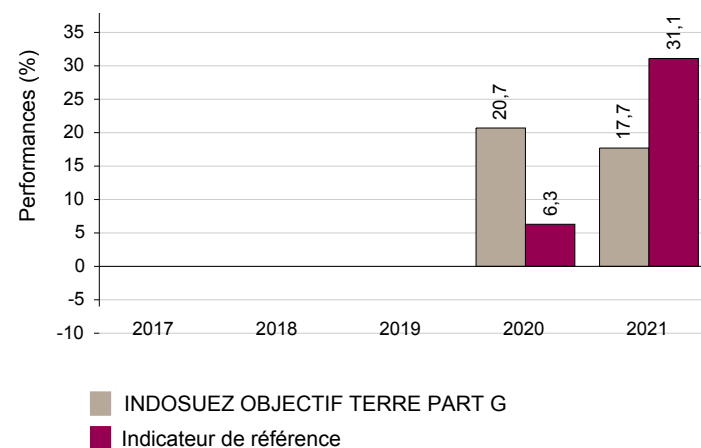
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Les commissions de surperformance sont calculées sur la base de l'actif net de la part avant prélèvement des frais de gestion variables. Ces commissions sont exigibles, le cas échéant, à compter de la dernière valeur liquidative de l'année civile.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée "Frais et commissions" du prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 20 novembre 2019

Date de création de la part : 20 novembre 2019

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : MSCI World (dividendes réinvestis et libellé en euros).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Les parts G sont plus particulièrement réservées aux Mandats "Gestion de fortune".

Pour plus d'information sur les souscripteurs concernés, veuillez-vous reporter au paragraphe intitulé "Souscripteurs concernés" du prospectus.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès du service Communication clientèle de CA Indosuez Gestion - 17, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris - Email : commclientindosuezege@ca-indosuez.com.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site Internet de CA INDOSUEZ www.ca-indosuez.com/france/fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de CA Indosuez Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion CA Indosuez Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 mars 2022.